

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DÉROGATION MINEURE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **mardi le 11 avril 2023 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogation mineure, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 11 avril 2023 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :**
 - 3.1 Propriété sise au 485 route Chassé
Lot 6 359 484 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre la modification de l'aménagement de l'aire de stationnement existante en conservant un minimum de 95 cases au lieu d'un minimum de 100 cases autorisées par la résolution numéro 2021-11-651 (dérogation mineure) et d'un minimum de 103 cases exigées par le règlement de zonage numéro 1391-2007
- 4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CI-HAUT MENTIONNÉE**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.